

AXA WF ACT Dynamic Green Bonds

A (H) EUR CAP - LU2396642295

Le fonds investit activement dans des obligations à taux fixe et variable émises par des gouvernements, des organismes publics et des entreprises à l'échelle mondiale, **indépendamment de tout indice de référence**. Il privilégie les obligations liées à une économie bas carbone ou finançant des projets verts et sociaux, avec au moins 50 % d'obligations de qualité Investment Grade.

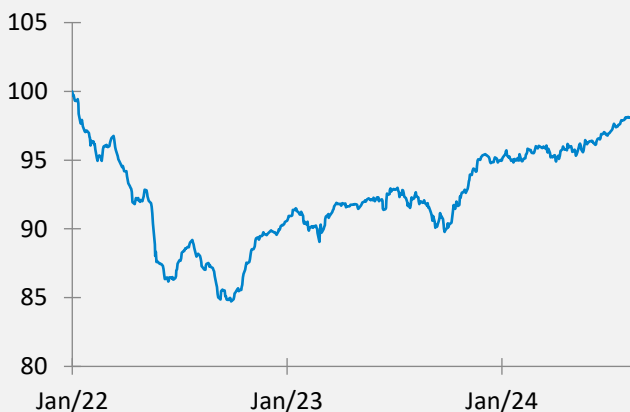


Pour quel investisseur ?



Pour les investisseurs qui souhaitent générer un revenu et une croissance de leur investissement dans des obligations contribuant au financement de la transition énergétique et écologique et démontrant un impact environnemental positif, et ce, sans contrainte de benchmark.

Performances depuis le lancement



Au 30/08/2024 – A (H) EUR CAP – Net. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Cliquez [ici](#) pour les informations de performances les plus récentes.

Raisons d'investir



1. Les obligations vertes offrent une opportunité unique d'avoir **un impact positif sur l'environnement** ainsi qu'un **rendement financier** similaire au marché obligataire conventionnel.
2. Le marché des obligations vertes croît rapidement, soutenu par l'objectif de **neutralité carbone d'ici 2050** et des réglementations sur la **transparence** des entreprises concernant leur empreinte carbone.
3. Afin de mieux appréhender les cycles de marché, le gestionnaire peut investir **dans des obligations de toute durée (duration entre 0 et 9 ans)**. Il a par ailleurs **une approche de haute conviction** avec environ 100 positions.
4. Indicateurs clés de performance pour mesurer et communiquer de manière durable sur la performance environnementale.



Minimum 4 ans

Art. 9

Avertissement

Cette communication promotionnelle est exclusivement destinée à des investisseurs professionnels conformément à la définition de la directive MiFID (2014/65/EU) et ne peut en aucun cas être ni présentée ni distribuée à un public retail. La circulation de cette communication doit être limitée en conséquence.

Cette communication est exclusivement conçue à des fins d'information et ne constitue ni une recherche en investissement, ni une analyse financière concernant les transactions sur instruments financiers, ni ne constitue, de la part d'AXA Investment Managers ou de ses affiliés, une offre d'acheter ou vendre des investissements, produits ou services et ne doit pas être considérée comme une sollicitation, un conseil en investissement ou un conseil juridique ou fiscal, une recommandation de stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres financiers.

Du fait de sa simplification, cette communication peut être partielle et les opinions, estimations et scénarii qu'elle présente peuvent être subjectifs et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation effective des scénarii présentés. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prédictions et toute autre information de cette communication sont fournis sur la base de notre état de connaissances à la date de création de cette communication. Il revient à la seule appréciation du lecteur de se fier aux informations décrites dans cette communication. Cette communication ne contient pas les informations nécessaires à la prise d'une décision d'investissement.

Préalablement à toute souscription, l'investisseur est prié de prendre connaissance du prospectus et du KID concernés qui fournissent tous les détails du produit, y compris les coûts et charges ainsi que les risques. L'information contenue dans la présente communication ne saurait se substituer à celle de ces documents ou à un conseil professionnel externe. Le prospectus et le KID sont disponibles gratuitement auprès d'AXA IM Benelux, place du Trône 1 - 1000 Bruxelles via le site internet www.axa-im.be en français et néerlandais.

Les produits ou stratégies évoqués dans cette communication peuvent ne pas être enregistrés ou disponibles dans votre juridiction. En particulier, les parts des fonds ne peuvent pas être offertes, vendues ou délivrées à des « U.S. Persons » au sens de la Regulation S du U.S. Securities Act de 1933. Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la disposition d'actions ou parts d'un fonds dépend du statut ou du traitement fiscal propre à chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à solliciter l'avis de son propre conseiller fiscal.

A noter que la société de gestion se réserve le droit, à tout moment, de ne plus commercialiser le produit mentionné dans la présente communication dans un pays de l'Union Européenne par notification de son autorité de tutelle, conformément aux règles européennes de passeport.

En cas de mécontentement lié à aux produits ou services, vous avez la possibilité d'effectuer une réclamation soit auprès du distributeur ou directement auprès de la société de gestion (plus d'information sur notre politique de réclamation disponible en français <https://private-investors.axa-im.be/fr/plainte>). Vous avez également la possibilité d'engager une action judiciaire ou extra-judiciaire à tout moment si vous résidez dans l'un des pays de l'Union Européenne. La plateforme européenne de règlement des litiges en ligne vous permet de saisir un formulaire de réclamation (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home2.show>) et vous informe, en fonction de votre juridiction, sur vos moyens de recours (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show2>). Pour plus d'informations sur les aspects liés à la durabilité, merci de consulter le site : Pour plus d'informations sur les aspects liés à la durabilité, merci de consulter le site : <https://professional-investors.axa-im.be/responsible-investing/what-sfdr>. Pour de plus amples informations sur les produits durables, veuillez consulter le site <https://www.towardsustainability.be/fr/la-norme-de-qualite>. Le label est obtenu pour une durée d'un an et est soumis à une réévaluation annuelle. L'obtention de ce label par le compartiment ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences de futures règles nationales ou européennes.

AXA WF ACT Dynamic Green Bonds est un compartiment d'AXA World Funds, SICAV UCITS IV de droit luxembourgeois, établie avenue J.F. Kennedy 49, L - 1885 Luxembourg et enregistrée sous le numéro de registre du commerce B 63.116. AXA WF ACT Dynamic Green Bonds a le statut de UCITS et est disponible à la commercialisation en Belgique. AXA Investment Managers Paris est la société de gestion de droit français d'AXA WF ACT Dynamic Green Bonds et a son siège social à Tour Majunga- 9 - 6 place de la Pyramide - 92800 Puteaux et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506.

Les performances passées ne préjugent pas des performances actuelles ou futures, et les données de performance ou de rendement affichées ne tiennent pas compte des commissions et des coûts encourus lors de l'émission ou du rachat des parts. Les références aux classements et aux récompenses ne sont pas un indicateur des performances futures ou des places dans les classements ou les récompenses et ne doivent pas être interprétées comme une approbation d'une société d'AXA IM ou de leurs produits ou services. Veuillez consulter les sites Internet des sponsors/émetteurs pour obtenir des informations sur les critères sur lesquels les prix/classes sont basés. La valeur des investissements, et les revenus qui en découlent, peuvent aussi bien baisser qu'augmenter et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi. Les fluctuations des taux de change peuvent également affecter la valeur de leur investissement. Pour cette raison et en raison des frais initiaux qui sont généralement facturés, un investissement n'est généralement pas adapté à une détention à court terme.

Toute reproduction partielle ou complète de la présente communication est formellement interdite sauf autorisation formelle et préalable d'AXA IM. La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations.

Cette communication est diffusée par AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga – 6, place de la Pyramide – 92908 Paris La Défense cedex. Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF N° GP 92-08 en date du 7 avril 1992. S.A. au capital de 1 421 906 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506. Distribuée en Belgique et au Luxembourg par AXA IM Benelux, société de droit belge ayant son siège social Place du Trône, 1, B-1000 Bruxelles, immatriculée au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 604.173.

© AXA Investment Managers 2024. Tous droits réservés.

01/09/2024 | Design & Production : AXA IM | 24-BE-1P10-FR | Photo: Microsoft Office